



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 21 mars 2022
N°40 / H030

**Commission
Emploi, Qualification et Revenus du travail**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2022**

Sommaire

CÉREQ – CENTRE D’ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS.....	3
DARES – DIRECTION DE L’ANIMATION DE LA RECHERCHE DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L’EMPLOI ET DE L’INSERTION.....	9
SDESSI – DIRECTION GÉNÉRALE DE L’ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, DÉPARTEMENT DES ÉTUDES, DES STATISTIQUES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION.....	13
INSEE – DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES, DÉPARTEMENT EMPLOI ET REVENUS D’ACTIVITÉ.....	16
PÔLE EMPLOI.....	23
URSSAF CAISSE NATIONALE.....	24
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	26

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AG : Avis généraux

EQRT : commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail »

Le texte des avis de la commission « »Emploi, Qualification et Revenus du travail » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

Céreq – Centre d'études et de recherches sur les qualifications

0. Orientations pour 2022

Le département entrées et évolutions dans la vie active (Deeva) du Céreq continuera, en 2022, à contribuer à la production de données et leur analyse sur les différents aspects de la relation formation-emploi.

Concernant les aspects de production (cf. infra), l'année 2022 sera consacrée à la préparation des deux prochaines enquêtes Génération : la réinterrogation de la Génération 2017 (prévue en 2023), et la première interrogation de la Génération 2021, prévue en 2024.

Pour les thématiques mises en avant cette année, elles se structureront autour des orientations à moyen terme adoptées par le conseil d'administration du Céreq en novembre 2019. Plus particulièrement, l'analyse des parcours des jeunes, scolaire, professionnel et de vie, constituera un angle particulièrement mis en avant dans les travaux menés ; une place particulière sera évidemment accordée à la façon dont la crise sanitaire a pu marquer les parcours professionnels des jeunes enquêtés après mars 2020. Les analyses développées s'appuieront pour nombre d'entre elles soit sur les données de l'enquête 2017 auprès de la Génération 2010 (publication issue du groupe d'exploitation ad hoc) soit sur celles de l'enquête 2020 auprès de la Génération 2017 (publications de premiers résultats, lancement d'un groupe d'exploitation, cf. infra) soit sur l'enquête 2021 sur les projets de réorientation professionnelle. Le Deeva poursuivra également ses contributions aux publications de la DEPP (Etat de l'école) et de la DGESEP (Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ainsi que sa collaboration au groupe Formation tout au long de la Vie (FTLV) coordonné par l'Insee.

Le département formation et certification (DFC) du Céreq continuera en 2022 à contribuer à la production de données et d'analyses portant sur les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels ainsi que les transformations de l'offre de formation.

Dans ce cadre, deux nouvelles enquêtes seront en cours d'élaboration et de réalisation durant l'année 2022 :

- L'enquête ETOF (Enquête sur les Transformations de l'Offre de Formation),
- La première vague du panel EFE-a (Enquête Formation Employeur – annuelle)

Par ailleurs la collecte de l'enquête EFE-e (Enquête Formation Employeur – européenne), nouveau nom pour l'enquête CVTS-6, s'achèvera en janvier 2022 et fera l'objet d'un début d'exploitation. La transmission des fichiers de collecte (base brute et base apurée) à Eurostat est prévue pour juin 2022.

Ces 3 enquêtes sont réalisées soit en co-maîtrise d'ouvrage avec la Dares et France Compétences (EFE-e et EFE-a), soit uniquement avec la Dares (ETOF), le Céreq étant également maître d'œuvre.

Par ailleurs le dispositif DEFIS (Dispositif d'enquêtes sur les formations et itinéraires professionnels) continuera de faire l'objet d'analyses au sein d'un second groupe d'exploitation constitué en 2020. Ce dispositif conçu en 2014 et lancé en 2015, qui associe une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi des parcours professionnels des salariés pendant 5 ans, a pris fin en décembre 2019. La totalité du dispositif peut désormais faire l'objet d'analyses au sein d'un nouveau groupe d'exploitation (cf infra).

Les données issues de DEFIS continueront également de faire l'objet d'analyses à travers le groupe constitué dans le cadre de l'ANR Squapin. Ce projet de recherche financé par l'ANR, qui met à contribution des chargés d'études du Céreq et de nombreux autres chercheurs, a pour thématique les perspectives ouvertes aux salariés en emploi peu qualifié face à l'injonction de devenir acteur de leur parcours professionnel.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Rappel des projets majeurs du Deeva dont l'instruction se poursuit en 2022 :

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Du point de vue de ce dispositif, l'année 2022 verra se concrétiser de nombreuses exploitations basées sur les dernières enquêtes produites au Deeva (enquête de 2017 auprès de la Génération 2010, enquête de 2020 auprès de la Génération 2017, enquête de 2021 auprès de la Génération 2010).

L'année 2022 sera également une année très dense en termes de préparation des deux prochaines enquêtes : la ré-interrogation de 2023 de la Génération 2017 ainsi que l'enquête de 2024 auprès de la Génération 2021 vont être mises en place.

Groupe d'exploitation Génération 2010 à 7 ans :

Le groupe d'exploitation de la 3ème vague de l'enquête Génération 2010 réunit des projets d'étude et de recherche autour d'une thématique générale sur les dynamiques temporelles et spatiales des débuts de vie professionnelle, sans exclure des approches plus circonscrites sur des segments de population particuliers considérés selon leur origine, leur formation, etc. Le groupe accueille 23 projets différents qui couvrent différents ensembles thématiques :

- devenir de groupes spécifiques de sortants de formation (non diplômés, BTS, apprentis)
- décrocheurs scolaire, reprises d'études
- transition vers la vie adulte, vie professionnelle et vie familiale (construction, conjugaison / conciliation)
- devenir de groupes sociodémographiques spécifiques
- approches territorialisées / spatialisées
- Marché du travail : dynamiques salariales, formes particulières d'emploi, segments professionnels

Un ouvrage issu de ce groupe d'exploitation, rassemblant 14 contributions, paraîtra en avril 2022.

Nouvelle enquête auprès de la Génération 2010

Le Céreq a mené au printemps 2021 (d'avril à juin) une nouvelle enquête auprès d'une cohorte de jeunes issus de tous les niveaux de formation, ayant quitté le système éducatif en 2010 - la Génération 2010. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets de recherche (APR) « Quels impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur le marché du travail ? », lancé par la DARES en juillet 2020.

L'enquête est adossée aux enquêtes réalisées auprès de la Génération 2010 et s'inscrit ainsi dans le prolongement des enquêtes menées en 2013, 2015 et 2017 auprès de cette génération.

Mixant méthodes qualitatives et quantitatives, cette étude vise à appréhender l'ampleur des évolutions professionnelles et des projets de reconversion suscitées par la crise sanitaire sur des trentenaires. La collecte quantitative, par questionnaire CAWI/CATI, a été réalisée au printemps 2021 auprès d'un échantillon de 8800 jeunes. Une série d'entretiens a été menée auprès d'une sélection de répondants au questionnaire.

La remise du rapport final à la Dares est prévue fin mars 2022 et donnera lieu à diverses publications (dans les collections de la DARES ou du Céreq).

Enquête 2020 sur la Génération 2017

Le terrain de la première interrogation auprès de la Génération 2017, initialement prévu d'avril à juillet 2020, a dû être décalé puis prolongé en raison de la situation sanitaire. L'enquête s'est déroulée de septembre 2020 à mars 2021.

La publication de premiers résultats est prévue au cours du premier semestre 2022. Ils développeront

un panorama des conditions d'insertion observés. Ils porteront une attention particulière à l'impact de la crise sanitaire dans les parcours professionnels des jeunes en début de vie active. Le module « Covid », créé à l'occasion du décalage de l'enquête, sera également exploité.

Par ailleurs, un groupe d'exploitation de l'enquête sera constitué à partir d'un appel à contribution qui sera largement diffusé en direction du monde de la recherche et des partenaires institutionnels du Céreq, en février 2022.

Cette nouvelle enquête concrétise un processus de rénovation important du dispositif concernant, entre autres éléments, le mode de collecte (multimode internet et téléphone), le champ de l'enquête et une actualisation importante du questionnaire. A ce titre, elle fera l'objet de présentations aux journées de la méthodologie statistiques (JMS), prévues en mars 2022. Deux interventions sont prévues : une sur la conception de l'outil multimode et une sur la mesure des effets de mode.

Enquête 2023 sur la Génération 2017

Il s'agira, concernant cette deuxième interrogation auprès de la Génération 2017, de poursuivre la phase de préparation entamée en 2021. Le questionnaire, qui devra prolonger le recueil d'informations longitudinales sur les parcours professionnels des enquêtés réalisé lors de la première interrogation, sera finalisé. Un marché sera lancé afin de désigner le prestataire en charge du développement de l'outil de collecte et du recueil des questionnaires. Le travail avec le prestataire démarrera à l'automne 2022, en vue du démarrage de l'enquête en septembre 2023. Des pilotes (tests du questionnaire) seront réalisés afin de présenter l'enquête au comité du Label au printemps 2023.

Enquête 2024 sur la Génération 2021

Concernant cette première interrogation auprès de la Génération 2021, le travail portera à la fois sur la collecte de la base de sondage et sur le contenu du questionnaire.

Côté base de sondage, la récupération de bases centralisées auprès des ministères, contenant des listes d'inscrits, se fera dans le courant de l'année. Pour le reste de la collecte des fichiers, réalisée directement auprès des établissements de formation (dans le cas où il n'existe pas de bases centralisées, par exemple pour les formations de la santé et du social), l'année 2022 permettra de préparer la collecte qui débutera en janvier 2023. Pour la première fois, cette collecte auprès des établissements de formation fera l'objet d'une demande de labellisation auprès du comité du label. Comme ce dernier nous l'a conseillé lors de la labellisation de Génération 2017 (enquête 2020), le caractère obligatoire sera demandé afin d'inciter davantage les établissements à fournir les données nécessaires à la réalisation de l'enquête Génération 2021. La demande d'opportunité de cette enquête est prévue pour mai 2022, et la demande de label avec caractère obligatoire sera faite après l'été.

Côté questionnaire, une réflexion sera menée autour des évolutions souhaitables de son contenu, à la fois en interne et en lien avec les différentes institutions intéressées (via le conseil scientifique du Céreq, le comité de concertation du dispositif Génération, les partenaires institutionnels et des personnes issues de la recherche publique investies sur les thématiques de l'enquête). L'objectif sera de ramener sa durée autour d'une trentaine de minutes, tout en réfléchissant aux éventuels thèmes à renforcer, en ce qu'ils font la singularité du dispositif, et ceux à alléger.

Rappel des projets majeurs du DFC dont l'instruction se poursuit en 2022 :

Enquête EFE-e (CVTS-6) :

L'enquête EFE-e est la 6^{ième} édition du volet français de l'enquête européenne Continuing Vocational Training Survey (CVTS) pilotée par la Commission Européenne et Eurostat, portant sur la formation professionnelle dans les entreprises. Cette enquête permet de mesurer l'effort de formation continue réalisé par les entreprises (financement, participation des salariés, types de formation...) en lien avec les politiques de formation et dispositifs RH. Elle comporte également des questions françaises, qui interrogent notamment sur la mise en œuvre des dispositifs publics ainsi qu'un module lié à la crise sanitaire.

Par rapport aux éditions habituelles de CVTS, EFE-e sera l'occasion de documenter la satisfaction des entreprises à l'égard de leur OPCO au regard des autres données recueillies dans EFE-e répondant ainsi à une des obligations fixées à France Compétences par la loi.

C'est pourquoi, le champ du volet français d'EFE-e a été élargi à toutes les tailles d'entreprises et à l'ensemble des secteurs couverts par le champ de compétences des OpcO. Au final, le champ élargi de l'enquête englobe le champ habituel des enquêtes CVTS, tel que défini par Eurostat, et portera sur les entreprises de 1 salarié et plus en 2020, de France métropolitaine, appartenant à tous les secteurs privés à l'exception des activités des ménages et extraterritoriales.

La collecte s'achèvera fin janvier 2022 avec environ 15 000 entreprises répondantes.

Les données collectées en France seront exploitées par les trois co-maîtrises d'ouvrage (Dares, Céreq et France compétences).

EFE-e est une source essentielle pour suivre l'évolution de l'effort de formation des entreprises françaises. Elle sera mobilisée pour établir l'annexe au projet de Loi de finances 2023 relative la formation professionnelle, dit « Jaune budgétaire », qui sera publié au dernier trimestre 2022. Les résultats mobilisés porteront notamment sur la participation des employeurs à la formation de leurs salariés et les interventions en matière de formation professionnelle des salariés.

EFE-e permettra également de renseigner les tableaux et la fiche consacrés à la formation financée par les entreprises dans le Bilan Formation-Emploi 2022 de l'Insee (principaux chiffres sur les sortants du système éducatif, leur insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie).

Une proposition sera également faite dans le cadre du futur appel à communication du Bilan Formation-Emploi, afin d'y publier un dossier à partir de l'exploitation des données collectées dans EFE-e.

Les données recueillies sur le recours des entreprises aux OpcO permettra à France compétences de mettre à disposition de l'Etat des données pour servir au suivi et à l'évaluation des conventions d'objectifs et de moyens signés avec les OpcO.

Enquête EFE-a :

A la demande de la Dares et de France Compétences, ce panel entreprises a pour objectif de suivre annuellement l'effort de formation des entreprises. Avec la disparition des 24-83 ainsi que du module Formation de l'enquête annuelle Acemo-DSE, ce panel EFE-a deviendra la source principale d'indicateurs annuels sur cette thématique dans la statistique publique.

Il a pour vocation à réinterroger durant quatre années les entreprises répondantes à l'enquête EFE e, cette dernière deviendra ainsi la première vague du panel EFE-a.

La collecte du panel EFE-a commencera à l'automne 2022, suite à des contraintes de collecte à l'automne 2021 de l'enquête EFE-e.

Les autres vagues du panel EFE-a auront lieu au printemps-été de chaque année à partir de l'année 2023.

La première édition du panel EFE-a comportera 4 vagues de collecte (de l'automne 2022 au printemps 2025). L'enquête EFE-e, ayant lieu à l'automne 2021, jouera le rôle de première vague.

Enquête ETOF :

L'objectif de cette enquête est de documenter la situation des organismes de formation français en 2021. Le questionnaire s'articulera autour de trois grandes thématiques : l'évolution de l'offre de service des organismes de formation, celle de leur organisation et enfin leur relation aux démarches qualité et à la certification.

Cette enquête permettra notamment de mesurer les effets des dernières réformes de grande ampleur sur le champ de la formation continue, notamment la loi du 5 mars 2014 et celle du 5 septembre 2018, sur l'écosystème des organismes de formation.

Elle complétera les informations administratives issues des déclarations d'activité que font les organismes de formation (bilans pédagogiques et financiers). Elle apportera des informations sur le fonctionnement des organismes de formation qui font aujourd'hui défaut.

Il s'agit d'une enquête ponctuelle. Elle pourra être éventuellement reconduite pour continuer à mesurer les évolutions de l'offre de formation.

La taille de l'échantillon tiré permettra d'obtenir environ 9 000 organismes répondants. La collecte aura lieu en multimode (internet / téléphone) d'octobre à décembre 2022.

Les premières publications sont prévues pour début 2023.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans le cadre du dispositif Génération, l'année 2022 verra se poursuivre les travaux exploratoires d'appariements avec des données administratives en vue de faire évoluer à long terme le dispositif. Ces travaux traiteront de la faisabilité de ces appariements et de leurs apports potentiels au regard de trois objectifs : enrichir les informations disponibles, diminuer la taille du questionnaire, améliorer le traitement de la non-réponse.

Les appariements réalisés en 2022 porteront sur l'enquête Génération 2017 et la mobilisation d'informations sur les parcours scolaires issues des bases de la DEPP (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) et du SIES (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation).

Par ailleurs, des contacts seront pris dans le but de renouveler, avec des données plus récentes, l'appariement expérimental mené en 2021 entre Génération 2004 et le fichier historique des demandeurs d'emploi. De même, une réflexion sera menée avec l'Insee sur les apports possibles d'un appariement avec les fichiers de la déclaration sociale nominative (DSN / DADS).

Au niveau du DFC, des appariements seront réalisées en 2022 avec les données FORCE via le CASD dans le cadre de l'exploitation du dispositif DEFIS mais également dans le cadre de l'exploitation de l'enquête IMPACT. Cette enquête (Impact de la crise sanitaire sur les Mobilités, les Projets, les Aspirations professionnelles, les Compétences et le Travail) est une enquête réalisée en 2021 par le Céreq dans le cadre de l'appel à projets express de la DARES - Pôle Evaluation du PIC portant sur les effets de la crise sanitaire sur les compétences et la formation professionnelle.

Cette enquête ad hoc a pris appui sur le dispositif DEFIS en devenant une pseudo 6ième vague d'interrogation des individus du dispositif DEFIS.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Néant

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le Céreq a récemment lancé un projet de datavisualisation. Il s'agit de développer un outil permettant de proposer, sur le site internet de l'établissement, une datavisualisation d'indicateurs clés issus des principales enquêtes produites par l'établissement, en commençant par l'enquête Génération. Dans

son cas, il s'agit de proposer des indicateurs d'insertion sous forme de graphiques dynamiques et tableaux téléchargeables, voire de cartes régionales, paramétrables.

Cet outil développé essentiellement à partir du logiciel R s'appuiera sur des cubes fournis par les services producteurs : le Céreq se portant ainsi garant de la fiabilité statistique des résultats produits et de la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production de la collecte à la valorisation (pour des raisons de gestion des secrets, il n'est pas envisagé de permettre des tabulations directes à partir des fichiers détail).

Ce projet, développé en co-traitance avec un partenaire privé qui nous accompagnera pour son déploiement progressif, doit à également servir d'appui au développement de compétences R internes à l'établissement, qui seront indispensables à termes dans les opérations de statistiques publiques compte tenu des orientations techniques retenues par l'INSEE et les services statistiques ministériels. L'innovation dans les outils de communication appuiera donc aussi le développement des compétences internes sur des logiciels libres et ouverts. Par ailleurs, le projet s'inscrit dans la stratégie d'ouverture de données que le Céreq cherche à développer : chaque élément visuel disponible dans l'outil de datavisualisation du site sera couplé à un jeu de données téléchargeables.

**Dares – Direction de l'Animation de la Recherche des Études et des Statistiques,
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

0. Orientations pour 2022

En 2022, la Dares préparera ou conduira, seule ou en collaboration, différentes enquêtes. Parmi elles :

- Des enquêtes sur la formation ou les compétences (**avis EQRT 4**), auprès :
 - o des individus : l'enquête Formation tout au long de la vie (FLV), qui comportera un module sur les compétences dans la vie quotidienne et sera collectée en 2022-2023 et l'enquête PIAAC, dont la collecte aura lieu en 2023, après un pilote en 2021 ;
 - o des employeurs : l'enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a), qui sera collectée fin 2022- début 2023 ;
 - o des organismes de formation : l'enquête sur les Transformations de l'offre de formation (ETOF), qui sera collectée au T4 2022.

- Des enquêtes seront menées afin de mieux cerner différentes dimensions sur le marché du travail suite à la crise sanitaire :
 - o l'enquête mensuelle de suivi conjoncturel de l'activité et des conditions de la main-d'œuvre, mise en place dès avril 2020, dite « Acemo-Covid » sera prolongée en 2022 ;
 - o une seconde édition de l'enquête « TraCov » sur les risques psychosociaux et les conditions de travail sera menée, afin de disposer d'informations sur ce thème, sans attendre les résultats de l'enquête Conditions de Travail qui a été reportée en 2024. L'enquête TraCov 2 sera sur le même modèle simplifié que la première édition, avec uniquement un volet salarié.

Par ailleurs, la Dares continuera d'exploiter la richesse de la déclaration sociale nominative (DSN). Elle s'impliquera à nouveau dans différents travaux d'appariement entre bases administratives (dispositifs Trajam, Force, Inserjeunes) (**avis AG 7**). Elle participera également à de nouveaux travaux de ce type (dispositifs Midas, Inserjeunes-supérieur) (**avis AG 7**).

Enfin, en 2022, la Dares travaillera sur la façon dont les fichiers de données sont mis à la disposition des internautes sur son site (**avis AGV 8**).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

En 2022, plusieurs enquêtes seront menées par la Dares, seule ou en partenariat ; les dates ou les conditions de collecte pourront éventuellement être adaptées au vu de la situation sanitaire :

- L'enquête sur la Formation tout au long de la Vie (FLV) (*avis EQRT 4*), qui correspond à l'enquête européenne sur la formation des adultes (Adult Education Survey, AES), à laquelle est adossé un module sur les compétences dans la vie quotidienne, réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee, sera collectée en face-à-face de septembre 2022 à mars 2023.
- L'Enquête Formation Employeur – annuelle (EFE-a) (*avis EQRT 4*), réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec le Céreq et France Compétences, qui correspond à la panélisation de l'Enquête Formation Employeur – européenne (EFE-e) (version française de l'enquête CVTS sur la formation continue « Continuing vocational training survey »), sera collectée à partir de septembre 2022, par Internet et téléphone.
- L'enquête sur les Transformations de l'offre de formation (ETOF) (*avis EQRT 4*), d'initiative nationale, en co-maîtrise d'ouvrage avec le Céreq, a pour objectif de documenter les différents effets sur les organismes de formation des dernières réformes et de la crise sanitaire, en les questionnant sur l'évolution de l'offre de formation, leur organisation, les démarches qualité et de certification. La collecte, Internet et téléphone, se déroulera au T4 2022.
- L'enquête mensuelle de suivi conjoncturel de l'activité et des conditions de la main-d'œuvre, dite « Acemo-Covid », mise en place en 2020, se poursuivra en 2022. Ce prolongement a fait l'objet d'un avis d'opportunité et d'un avis de conformité sans obligation de réponse. Cette enquête permet de fournir rapidement et fréquemment des informations sur l'évolution des effectifs et de l'activité, des conditions d'emploi (recours au chômage partiel, au télétravail, etc.), des mesures de prévention (difficultés de mise en place, effets des mesures sanitaires, etc.), etc.
- Une seconde édition de l'enquête TraCov sera lancée, afin d'assurer un suivi des conditions de travail, notamment en sortie de crise sanitaire. Elle permettra de disposer d'informations sur ce thème, sans attendre les résultats de l'enquête Conditions de Travail qui a été reportée en 2024. L'enquête TraCov 2 sera sur le même modèle simplifié que la première édition, avec uniquement un volet salarié. Un comité scientifique sera réuni au premier semestre 2022, le questionnaire et la méthodologie seront présentés au Comité du Label en septembre. Le terrain (bimode : Internet / téléphone) aura lieu début 2023 et les premiers résultats devraient être disponibles au printemps.
- Les travaux préparatoires de l'édition 2023 de l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et Négociations d'entreprise) se poursuivront en 2022. Comme les précédentes, cette édition permettra d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales. Elle visera aussi à décrire le fonctionnement et l'articulation des institutions représentatives du personnel au sein des établissements et d'évaluer les rôles respectifs que les acteurs de la relation de travail leur attribuent dans la pratique.
- L'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi, réalisée chaque année depuis 2017 (sa fréquence était auparavant trimestrielle) permet de mener des analyses sur le retour à l'emploi de ces personnes, la qualité de l'emploi retrouvé, les démarches entreprises par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi. Lors de son passage devant le Comité du Label en juin 2018, il a été recommandé d'explorer la passation de l'enquête par Internet. Des tests ont été menés en ce sens fin 2019 et se sont prolongés en 2020 ainsi qu'en 2021. En 2022, les travaux se poursuivront pour un passage de l'enquête en multimode intégral (*avis EQRT 2*).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2022, l'expertise de la DSN va se poursuivre sur les données relatives aux salaires et au temps de travail. Les résultats d'autres travaux, améliorant notamment le suivi longitudinal des contrats, la répartition entre-temps complet et temps partiel, l'identification des conventions collectives, seront également mutualisés (*avis EQRT 10*). La DSN sera aussi exploitée pour évaluer la qualité du repérage des bénéficiaires de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats aidés, insertion par l'activité économique, etc.). Ce travail permettrait éventuellement de se substituer aux enquêtes collectées chaque mois auprès des sortants de ces dispositifs pour évaluer leur insertion professionnelle.

Une description des mouvements de main-d'œuvre (MMO) de personnes handicapées, ayant bénéficié de l'expertise sur la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) en DSN, sera réalisée en 2022 (*avis DQS 1*). Devrait aussi être menée une comparaison entre les personnes ayant subi un licenciement économique, telles que répertoriées par les MMO, avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi pour licenciements économiques, aux fins d'étalonner chacune de ces productions statistiques à l'aune de l'autre (*avis AG 7*).

Les premières éditions du dispositif Force ont été mises à disposition en 2021, et continueront d'être mises à jour tous les trimestres en 2022 (*avis AG 7*). Son objectif vise à reconstituer les trajectoires d'emploi et de formation des personnes en recherche d'emploi. À cette fin, il apparie les fichiers suivants : le fichier historique des demandeurs d'emploi (ainsi que les fichiers satellites) (FH), qui rassemble pour chaque demandeur d'emploi des informations sur ses épisodes d'inscription à Pôle Emploi ; la base des mouvements de main-d'œuvre (MMO) qui indique, pour chaque salarié, ses contrats de travail ; la base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (BREST), qui rassemble les caractéristiques des formations suivies par les personnes en recherche d'emploi ; la base I-MILO, rassemblant les informations sur les jeunes au contact d'une mission locale et notamment dans un programme d'accompagnement renforcé (Garantie jeunes, PACEA, etc.). Ce dispositif, qui peut notamment être mobilisé par les équipes de recherche qui s'engagent sur une étude ou évaluation d'un programme du Plan d'investissement dans les compétences, est accessible dans le cadre du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

En 2022, le dispositif Force sera complété par le projet d'appariement de données administratives MiDAS (Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés) entre des données exhaustives sur l'indemnisation chômage et les minima sociaux. Ce nouvel appariement vise à permettre une évaluation plus complète des effets de l'assurance chômage en intégrant toutes ses dimensions (emploi, allocations, effets sur les minima sociaux) par sous-catégorie de population. Il s'agit en effet d'un appariement entre les fichiers de Pôle emploi (les fichiers historiques des demandeurs d'emploi et le fichier national des allocataires), les données sur les allocataires Caf (Allstat-FR6) et la base des MMO de la Dares (*avis AG 7*). Les deux premières vagues de l'appariement seront mises à disposition au CASD en 2022.

L'appariement entre les données de la DSN et celles de la Depp sur les apprentis et lycéens sortant de formation professionnelle (projet Inserjeunes) a débouché début 2021 sur la mise à disposition du grand public des indicateurs prévus dans le cadre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (taux de poursuite d'étude, taux d'insertion professionnelle, taux de rupture de contrats, etc.) (*avis AG 7*). Ces indicateurs continueront d'être diffusés en 2022. Par ailleurs, des travaux préparatoires à un nouvel appariement seront réalisés entre les données de la DSN et celles du Sies sur les étudiants inscrits et sortants de l'enseignement supérieur (projet Inserjeunes-supérieur).

Le dispositif Trajam (2012-2015), qui apparie le panel DADS, les fichiers administratifs des contrats aidés, de l'apprentissage, de l'insertion par l'activité, des écoles de la 2ème chance, etc., vise à suivre les trajectoires des individus d'un dispositif à l'autre (*avis AG 7*). Il a donné lieu à de premières exploitations en 2021, qui seront poursuivies en 2022 et feront l'objet de premières publications. Par ailleurs, sera instruite la production d'une deuxième édition du dispositif Trajam, couvrant la période 2012-2020.

Dans la perspective d'améliorer la mesure des offres d'emploi, sur le champ le plus large possible, des travaux sont menés dans le cadre du projet européen « ESSNet Big Data – Webscraping job vacancies » porté par la Commission Européenne (direction Eurostat). Ils impliquent pour la Dares un investissement sur les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, scraping, machine learning, [avis AVG 4](#)). Ces travaux s'appuient également sur les données issues de l'agrégateur des offres d'emploi de Pôle emploi, mais aussi sur l'enquête Offre d'emploi et recrutement (Ofer). Ces données sont d'ores et déjà utilisées dans le cadre des indicateurs de tensions ([avis EQRT 6](#)) et sont mobilisées par des chercheurs. Des séries par métier vont être publiées régulièrement à partir de 2022.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2022, certaines recommandations du groupe de travail sur les estimations trimestrielles d'emploi mené par l'Insee, avec l'Urssaf Caisse nationale ainsi que la Dares, et visant à rapprocher le concept d'emploi de la définition du bureau international du travail (BIT) seront mises en œuvre (inclusion des apprentis par exemple).

Le décompte des CDI intérimaires au sein de l'emploi intérimaire sera fiabilisé, afin de préparer une étude sur le sujet ([avis EQRT 2](#)).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Suite à la refonte de la nomenclature de la PCS (professions et catégories socioprofessionnelles), la Dares finalisera la rénovation de la nomenclature des familles professionnelles (Fap), qui permet de faire le lien entre la PCS et le Répertoire opérationnel des métiers (Rome) de Pôle emploi ([avis AG 8](#)).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2022, la Dares travaillera sur la façon dont les fichiers de données sont mis à la disposition des internautes sur son site ([avis AGV 8](#)). La réflexion menée devrait permettre de remplacer les fichiers Excel par un outil qui proposera, d'une part de choisir le format du fichier de données téléchargé (Excel, csv, Json, API...), d'autre part de filtrer une partie des données présentées. À terme, chaque série sera accompagnée d'un tableau de bord qui fournira une information synthétique, compréhensible par un public plus large.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Inserjeunes dans le supérieur	DSN-SISMMO	Dares	Base étudiants	SIES	Fichier 2

SDESSI – Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Département des études, des statistiques et des systèmes d'information

0. Orientations pour 2022

L'orientation principale de la sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (Sdessi) sera de consolider les sources sur lesquelles elle s'appuie pour produire et diffuser de l'information statistique.

En effet, que ce soit du côté du système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP) ou de l'enquête emploi en continu (EEC), il y a un important travail d'expertise à réaliser compte tenu des évolutions de ces deux sources : passage à la DSN pour SIASP et refonte de l'EEC.

De même, la Sdessi poursuivra ses investissements sur la base concours et expérimentera auprès des IRA un dispositif d'enquête complémentaire afin de préciser par la suite - la méthodologie, le protocole d'enquête, le questionnaire, etc., - de ce dispositif qui devrait s'étendre au fur et à mesure de l'expansion de la base concours.

Enfin, la Sdessi prolongera ses travaux autour de la base de données sociales. Il s'agit tout à la fois de définir le socle des indicateurs principaux et la norme de transmission, et de l'articuler avec le rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

1. Travaux en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête concours

L'enquête Concours est une nouvelle enquête annuelle sur internet. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base administrative concours, mise en œuvre à partir de 2020, qui collecte auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018. Ce dispositif pérenne doit à terme interroger chaque année l'ensemble des candidats aux concours des fonctions publiques d'État et territoriale (à l'exception de certains concours, militaires notamment) et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière. Mais à ce jour, les taux de réponse à la « Base concours » ne permettent pas d'envisager une enquête représentative de l'ensemble des concours. Il est possible qu'on doive orienter les premières collectes de l'enquête sur un champ plus réduit mais qui devra être pertinent pour l'analyse.

En 2022, l'enquête sera testée sur la session de printemps du concours des IRA avec pour objectif de présenter les résultats de ces tests au comité du Label de la statistique publique (viabilité de la collecte uniquement sur internet, impact du positionnement de la date de collecte par rapport au calendrier du concours sur la participation des enquêtés). Ce test sera mené par la Sdessi et le Sircom.

Pour les années suivantes, un prestataire pourrait être sélectionné pour mener l'enquête si la volumétrie devenait très importante.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

La Place de l'emploi public (PEP) est un site Internet recensant l'ensemble des offres d'emploi proposés par les employeurs publics. Elle regroupe les trois versants de la fonction publique et a remplacé la bourse interministérielle de l'emploi public, qui ne concernait que l'État. L'exploitation de cette source doit permettre entre autres et après expertise de la qualité de la source de répondre au règlement n°453/2008 du Parlement européen et du Conseil sur les vacances de postes. Une première publication sur la source a été effectuée (« les offres d'emploi dans la fonction publique en 2020 », Stats Rapides n° 71, juin 2021). Les travaux d'expertise sont toujours en cours.

[AVG4 ; TRT1]

Alimentation de la base administrative concours (BAC) : Conformément au décret 2018-114, un nouveau dispositif de collecte de données administratives sur les concours (3 versants y compris ceux de la FPT) se met en place progressivement, et permettra notamment de servir de base de sondage aux enquêtes « concours » auprès des candidats. Ce dispositif contribue aussi au calcul d'indicateurs spécifiques (qui ne sont pas dans la base de données sociales) comme le taux de sélectivité (% d'admis/présents) ou comparant le niveau de diplôme réel à celui requis.

Les échanges avec les services informatiques des services organisateurs de concours se poursuivront en 2022 pour automatiser les transmissions de données au fil de l'eau. L'ampleur du projet (800 000 candidats par an) rend cette opération longue et coûteuse.

[AVG4 et AVG5]

Création d'une base d'étude « IRA » issue de la Base concours. La « Base concours » a été enrichie sur le champ des « IRA », sur lequel elle est exhaustive. Les informations supplémentaires sont issues de la géolocalisation et de la création d'une variable sur l'origine supposée des candidats construite à partir des nom et prénom des candidats. Cette base fait l'objet d'un travail en collaboration avec la Dares sur la diversité des candidats et des admis aux concours de la fonction publique.

[DQS7]

Intégration de la refonte de l'enquête emploi 2021. La Sdessi utilise l'enquête emploi de l'Insee pour construire des indicateurs sur la durée de travail, les absences au travail selon les trois versants de la fonction publique. Les indicateurs et leurs chaînes de production seront expertisés et actualisés, les séries longues éventuellement réropolées. Au préalable, il conviendra aussi d'établir la nouvelle méthodologie de distinction des trois versants dans l'enquête emploi qui dépend en partie de la nouvelle PCS (PCS 2020). La possibilité de créer des indicateurs de recours au télétravail sera également étudiée. L'objectif est de pouvoir publier les indicateurs de l'enquête emploi 2021 avec le rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2022 en octobre.

[AVG 3]

Préparation du passage de SIASP à la DSN. Le système d'information sur les agents de la fonction publique (SIASP) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des 3 versants de la fonction publique. Les données issues des fichiers SIASP étaient jusqu'à maintenant issues de plusieurs sources différentes (DADS, Fiche de paie de l'État, TGE, etc.). Le passage à la Déclaration sociale nominative (DSN), qui s'échelonne pour l'essentiel entre 2020 et 2022 permettra à l'Insee de n'utiliser à terme qu'une source.

Des données du ministère de la Culture sur le millésime 2020 issues de la DSN ont été mises à disposition de la Sdessi pour étudier la transformation des fichiers de paie DGFIP en DSN et notamment tester les nouvelles formules de calcul de rémunération. Au T4 2022 sur le millésime 2021, on devrait disposer de deux millésimes de SIASP, l'un construit à partir des chaînes de traitements actuels et un issu des chaînes de traitements « DSN ». Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs SIASP se fait en collaboration avec l'Insee et tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, etc).

[EQRT 10]

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Base de données sociales : Suite à la parution des textes créant l'obligation d'une base de données sociales annuelle destinée aux membres des futurs CSA, le Sdessi (Basi) a animé en 2021 un groupe de travail réunissant des représentants de plusieurs ministères volontaires (MAA, MEFR, MENJS, MI, MINARM, MJ, SPM) pour réaliser un guide de mise en œuvre de la BDS sur la fonction publique d'état (accessible sur le portail de la fonction publique). En 2022 le Sdessi proposera à ce groupe de travail, une norme de transmission (de type cube) permettant de rassembler via une plateforme les principaux indicateurs annuels de la BDS disponibles au niveau ministériel et comparables à ceux des autres versants de la fonction publique. Ce projet devrait permettre d'alimenter notamment les études relatives à la discrimination (H/F, handicap, âge, etc.)

[AVG4, DQS 7]

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Néant

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le site internet du portail de la fonction publique sera refondu en 2022. Il s'agira pour le SSM de gagner en visibilité, d'améliorer la navigation sur ses pages et valoriser au mieux ses publications

Les travaux, pour enrichir et transformer le format des données versées sur economie.data.gouv.fr, se poursuivront.

Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales, Département Emploi et revenus d'activité

0. Orientations pour 2022

Les travaux du Dera en 2022 seront de nouveau marqués par la rénovation des systèmes d'information.

(1) **La refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) qui devient la source d'information prépondérante sur l'emploi et les salaires. Après une première étape, visant à accueillir et traiter la DSN (projet « Pirénés »), le programme « Siera 2025 » constitue la seconde étape. Il atterrit jusqu'en 2023 avec l'entrée de la Fonction publique en DSN jusqu'en 2022.

Les enjeux sont de :

- **gagner en efficience et en cohérence** : avec la DSN, repenser les processus de production en adaptant et rationalisant les traitements ;
- **raccourcir les délais** de production :
 - sur les données conjoncturelles, le contexte européen conduit à raccourcir les délais de diffusion, à la fois sur l'emploi (avec l'objectif en 2023 d'un emploi « flash » dès T+30 jours et d'un emploi détaillé dès T+60 jours), et sur l'indice du coût du travail (ICT) (avec l'objectif de participer au test européen d'un « flash » ICT à T+45 jours) ;
 - sur les données structurelles, l'objectif est de raccourcir de nouveau les délais de mise à disposition des données ; le millésime 2020 de la base Tous salariés serait mis à disposition en avril 2022, soit 16 mois après la fin du millésime (contre respectivement 18 et 25 mois pour les millésimes 2019 et 2018) ;
- **alléger la charge statistique des entreprises** : la DSN doit être un levier pour alléger la charge statistique des entreprises dans leurs réponses aux enquêtes coûts de la main-d'œuvre et structure des salaires (Ecmo-ss) ; les perspectives d'un nouveau règlement européen dit « LMB », généralisant aux petites entreprises le besoin d'information sur ces thèmes, conduisent à relancer, avec un projet dédié (**projet « LMB »**), l'investissement nécessaire pour répondre à ces deux objectifs très proches (étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises).

(2) **La refonte de l'enquête Emploi** ; après un Pilote en 2020, **l'enquête Emploi a basculé en 2021 dans une version rénovée**, tant sur le questionnaire que sur le protocole. Cette bascule s'est exécutée comme prévu. La comparaison entre ancienne et nouvelle versions de l'enquête a permis de mesurer des ruptures de séries conjoncturelles ; cela s'est traduit par un premier jalon, la publication en juin 2021, d'indicateurs conjoncturels issus de l'enquête rénovée avec des séries rétopolées sur longue période. En 2022 ce sera au tour des séries structurelles d'être publiées ; ce sera aussi la première année de diffusion des données de PCS dans sa nouvelle nomenclature, la PCS 2020, à la suite des recommandations d'un groupe de travail du Cnis en 2018-2019.

Il s'agira ensuite de passer aux rénovations ultérieures de l'enquête : d'une part, préparer l'atterrissage dès 2023 de l'enquête au département de Mayotte ; d'autre part, basculer des outils actuels de l'enquête vers les nouveaux outils « Métallica » développés actuellement à l'Insee.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Refonte de l'enquête Emploi (Mélopée) → référence aux avis : [AVG2](#), [AVG6](#), [DQS1](#), [EQRT2](#), [EQRT4](#), [EQRT5](#), [EQRT6](#), [EQRT 7](#), [EQRT 8](#)

Cette refonte s'est inscrite dans le cadre du règlement-cadre européen (IESS - *integrated european social statistics*), votée au printemps 2019, visant à plus de standardisation et d'harmonisation des enquêtes sociales avec une mise en œuvre opérationnelle décidée pour 2021. En 2021, l'enquête Emploi a donc basculé dans sa version renouvelée. Les travaux sur le questionnaire, initiés en 2017, testés en 2018 et 2019, ont été mis en production en 2020 dans le cadre d'un Pilote, enquête en pré-production visant à mesurer au mieux les ruptures de série. Par ailleurs, cette enquête Emploi renouvelée offre la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation.

L'ensemble des changements et des résultats ont fait l'objet d'une communication importante sur les séries structurelles, en interne pour les utilisateurs du Service statistique public et à la Commission Emploi du Cnis (novembre 2021) et en externe, pour des publics plus ou moins spécialisés.

En 2022 les travaux d'atterrissage se poursuivront avec la publication des séries structurelles, à fréquence annuelle, notamment celles utilisant les données de PCS renouvelée qui sera ainsi diffusée dans sa nouvelle nomenclature (la PCS 2020) pour la première fois (cf infra). Depuis janvier 2022, un comité des utilisateurs sur la nouvelle enquête Emploi est à nouveau réuni.

Le Dera s'engage dans une nouvelle rénovation, celle des outils actuels de l'enquête qui basculeront vers des nouveaux outils développés actuellement à l'Insee (outils de la filière « Métallica »).

Enquête Emploi à Mayotte

En 2022, les travaux d'instruction pour la mise en œuvre de l'enquête Emploi en continu à Mayotte, en remplacement de l'actuelle enquête annuelle se poursuivront. L'horizon actuellement prévu est une mise en œuvre en 2024 avec une montée en charge dès 2023 (l'année 2023 étant donc la première année de mise en œuvre et permettra la comparaison avec les données de l'actuelle enquête Emploi annuelle qui sera alors déployée pour la dernière année). Cela a nécessité une demande (accordée) d'un régime dérogatoire à la réglementation IESS entre 2021 et 2023.

Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu

Les modules complémentaires associés à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. Depuis 2021, ils font partie prenante de l'enquête Emploi.

Le tableau ci-après récapitule le programme des prochains modules prévus.

En 2021 un focus a été porté sur les personnes issues de l'immigration, avec en particulier une question, posée à l'ensemble de la population, sur les expériences de discrimination dans l'emploi pourrait répondre aux avis [DQS 7](#) et [EQRT 7](#). Ces questions devraient être exploitées dès 2022.

En 2022, la France collectera le module européen facultatif sur les travailleurs de plateforme (cf avis [AVG3](#)), en plus du module sur les savoir-faire et tâches au travail.

Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

Année de collecte	Thème	Récurrance (8 ans)
2021	Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail	Oui
2022	Savoir faire et tâches au travail	Non
2022	<i>Le travail de plateforme</i>	-
2023	Les retraites et la participation au marché du travail	Oui
2024	Les jeunes et le marché du travail	Oui
2025	Conciliation entre travail et vie de famille	Oui
2026	Le travail de plateforme	Non
2027	Organisation du travail et arrangements du temps de travail	Oui
2028	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail	Oui

EVA (entrée dans la vie adulte) → référence aux avis : [EQRT2](#) et [EQRT4](#)

Le panel EVA s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6^e en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee. En 2022, de premières exploitations seront conduites dans le cadre d'un groupe d'exploitation installé en 2021 dans l'objectif de produire et mettre à disposition un premier Ficher de production et de recherche (FPR).

Enquête Formation tout au long de la vie (FLV) → référence aux avis : [EQRT2](#), [EQRT4](#), [DQS8](#), [TRT2](#)

Cette enquête réunit l'enquête européenne *Adult education survey* (AES) sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le poids de l'illettrisme. L'enquête comportera un module sur les compétences numériques (cf avis DQS8). Par rapport à AES 2016, l'enquête portera sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les 5 Dom (cf avis [TRT2](#)). Les travaux français ont été lancés en 2020, en vue d'une collecte de l'enquête démarrant à l'automne 2022 ; un avis d'opportunité favorable a été donné à l'automne 2020 et le comité du label a été sollicité pour un avis de conformité début 2022. Après la finalisation des travaux de questionnaire et d'échantillonnage, l'enquête devrait donc démarrer en septembre 2022, comme prévu.

Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmo-ss)

Les enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des dispositifs européens « Labour Cost Survey » (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et « Structure of Earnings Survey » (SES) sur la structure des salaires, encadrés actuellement par différents règlements européens.

Le dispositif d'enquêtes Ecmo-ss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : en 2020 le dispositif a basculé vers les enquêtes sur le coût de la main d'œuvre (Ecmo, sur le millésime 2019) et s'est poursuivi sur ce thème en 2021 (Ecmo 2020). Le dispositif est repassé devant le comité du label en 2021 pour la période 2022-2026.

En 2025, le cadre réglementaire européen dans lequel s'insère le dispositif Ecmoss devrait évoluer : un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, « Labour Market Statistics collected from Businesses » (« LMB ») devrait entrer en vigueur. Il prévoit des évolutions des dispositifs SES et LCS nécessitant une adaptation importante des enquêtes Ecmoss, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés (actuellement non couvertes).

L'extension du dispositif aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) constitue un enjeu majeur, en ce qu'elle permettra d'apprécier le niveau et l'évolution du coût du travail dans les différents pays européens sur l'ensemble du système productif et non sur une partie seulement ; elle répond en cela à une attente forte des pouvoirs publics au niveau européen. Cette extension n'est toutefois pas envisagée pour le volet français par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête aux TPE , et ce pour plusieurs raisons :

- parce que la montée en charge de la DSN ouvre des perspectives pour alléger les questionnaires actuels (en vigueur pour les entreprises de 10 salariés ou plus) ;
- parce que le principe de limitation de la charge statistique pour les répondants s'applique avec d'autant plus de vigueur que les entreprises sont de petite taille ;
- parce que l'extension de l'échantillon de l'enquête aux TPE aurait demandé, pour que cette taille soit suffisamment représentative, un élargissement très conséquent de la taille de l'échantillon actuel, avec une augmentation conséquente de la charge de gestion de l'enquête ; ce scénario n'a pas été jugé pertinent pour de nombreux INS, dont l'Insee, compte tenu des contraintes budgétaires en vigueur.

Les discussions au niveau européen en amont ont permis d'obtenir que l'extension des résultats aux petites entreprises pouvait se réaliser sans extension d'enquête, en recourant à des sources administratives, avec une plus grande souplesse (comparativement à l'attendu sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus) sur la précision ou sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises (comme les diplômes) ne sont pas disponibles dans ces sources.

Par ailleurs, sur le champ « historique » des enquêtes Ecmoss des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande se fait chaque année plus pressante de la part des entreprises et organisations professionnelles pour alléger la charge statistique qui leur pèse. Cette demande est légitime et nécessite d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête pourront être substituées par des variables présentes en DSN, puis de mettre en œuvre cet allègement statistique dans les questionnaires et les chaînes de traitement. L'allègement des enquêtes Ecmoss peut passer également par la réingénierie du système de collecte, aujourd'hui complexe.

Qu'il s'agisse de l'extension de champ aux très petites entreprises ou de l'allègement du questionnement sur le champ « historique », des travaux importants d'analyse de l'adéquation entre concepts des DSN et concepts attendus dans le cadre du règlement européen sont nécessaires : analyse théorique et sur données observées, inventaire des limites de l'utilisation de la source administrative pour répondre au règlement européen ; à ces travaux succéderont ceux consistant à mettre en place les chaînes de traitement (incluant dans certains cas des imputations massives pour certaines variables absentes des sources administratives) pour produire les jeux de données nécessaires et réglementaires et les transmettre à Eurostat.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) → référence aux avis [AVG5](#), [EQRT10](#), [TRT1](#), [TRT2](#)

Le premier axe de cette refonte a mené au processus de « coproduction » des estimations trimestrielles d'emploi salarié avec l'Acoss et la Dares en 2017 : il n'existe plus qu'une seule publication nationale. Elle couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte), alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine. Depuis 2018, ces estimations sont aussi diffusées pour chaque département de métropole et des DOM (hors Mayotte).

Par ailleurs toutes les applications informatiques permettant d'accueillir et traiter la déclaration sociale nominative (DSN) ont été mises en production. Elles ont permis de produire en 2020 le fichier millésimé 2017 de la base Tous salariés, celui-ci ayant encore une partie significative issue de déclarations annuelles de données sociales (DADS) ; puis le fichier millésimé « 2018 » a intégré quant à lui quasi intégralement des DSN pour les entreprises du champ privé et a été mis à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) ; le fichier millésimé « 2019 » a été mis à disposition en juin 2021 (A+18 mois). Il est prévu que le millésime « 2020 » soit mis à disposition en avril 2022 (soit A+16 mois) et que les délais continuent de se réduire ainsi jusqu'à l'objectif de mise à disposition moins de 12 mois après la fin d'un millésime donné.

D'autres travaux restent à mener pour disposer d'un dispositif le plus efficient et le plus cohérent possible, qui exploite les potentialités offertes par la DSN ; parmi les axes d'instruction en 2022, les travaux restent importants pour adapter le dispositif actuel sur la fonction publique au déploiement entre 2020 et 2022 dans la DSN.

Par ailleurs, en 2022, le traitement des salariés des Particuliers-employeurs sera refondu, à l'occasion d'un changement de source. Les déclarations Cesu et Paje seront reçues de l'Urssaf Caisse-nationale et non plus de la Cnav comme actuellement. Ce changement de source est nécessité par le passage de la Cnav au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU).

Par ailleurs, les travaux pour réduire les délais de diffusion des données sur l'emploi et les revenus des non-salariés se poursuivront également.

En 2022 doit se poursuivre la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel afin notamment de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'indice du coût du travail (ICT). Pour l'emploi, un premier objectif est de pouvoir diffuser un emploi « flash » 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T+30 jours », contre environ T+40 jours actuellement), au même moment que les estimations de PIB flash. Un deuxième objectif, dans le cadre d'un règlement européen et de la coproduction, est de pouvoir diffuser un emploi trimestriel « détaillé » à T+60 jours (contre T+70 jours aujourd'hui). Pour ces deux objectifs, le changement est attendu pour 2023.

Pour l'ICT, l'objectif est de participer au test européen d'un ICT flash à T+45 jours, courant 2022.

Mise à disposition des données de panel → référence à l'avis [EQRT1](#)

Pour le panel Tous salariés, ainsi que les plus récents panels Non-salariés et Tous actifs (réunion des panels Tous salariés et Non-salariés), il est prévu de mettre à disposition des chercheurs et chargés d'études les millésimes « 2019 » en 2022.

Mise à disposition des données microlocalisées (Flores) → référence à l'avis [TRT1](#)

Flores est la nouvelle source qui, à partir des données des bases Tous salariés fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs. Il remplace le dispositif « Clap » (connaissance localisée de l'appareil productif) dont le dernier millésime porte sur l'année 2015. Le premier millésime de Flores, qui couvre les années 2016 et 2017, a été mis à disposition des chargés d'études du SSP en juin 2020. Le millésime portant sur les années 2017 et 2018 a été mis à disposition en mars 2021. Le prochain (2019/2018) est prévu au premier trimestre 2022.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux lancés dans le cadre de la refonte du Siera ont notamment pour objectif de réduire les délais de mise à disposition des statistiques sur l'emploi et les salaires, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles.

En 2022, les données des Estimations (annuelles et trimestrielles) d'emploi feront l'objet d'un rebasement (base 2018 au lieu de base 2007) et d'un travail de rétopolation sur longue période associé.

Préparer les prochaines projections de population active

Le département de la démographie a diffusé ses projections de population fin 2021. Le Dera a lancé l'actualisation des projections de population active. Un groupe de travail inter-administrations a été lancé pour valider un scénario commun des projections. L'objectif est de diffuser les nouvelles projections à l'horizon 2070, en juin 2022.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Rénovation de la PCS dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis → référence aux avis [AVG3](#), [AVG6](#), [AVG8](#), [DQS8](#), [EQRT8](#), [EDD3](#)

Un groupe de travail du Cnis a été instauré en 2018 et a rendu ses propositions fin 2019. En 2020 et 2021, il s'est agi de mettre en œuvre les premières actions d'un plan commençant par la rénovation de la PCS dans le cadre de l'enquête Emploi (cf. point 1.1 : mise en œuvre, analyse, ajustements). En 2022, il s'agira de diffuser pour la première fois des données en PCS 2020 issues de l'enquête Emploi rénovée et d'accompagner le passage des autres sources à la PCS 2020. En outre, il s'agira de mettre en place le site Internet dédié, avec les partenaires envisagés dans le rapport du groupe de travail (cf. avis [AVG8](#)).

L'agrégat ad hoc proposé par le GT Cnis sur les métiers verts répond en particulier à l'avis [EDD3](#) et l'agrégat « professions du numérique » répond à l'avis [EQRT8](#).

La refonte de la PCS est l'occasion de revoir les modalités de codage en Isco (cf avis [AVG6](#)).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2022, le Dera poursuivra la diffusion d'études ou de documents de référence → référence à l'avis [AVG8](#) :

- Fin juin, éclairages et dossiers dans *l'Insee références* Emploi chômage revenus du travail pour notamment éclairer sur les conséquences de la crise sanitaire et économique sur le marché du travail en 2021 ;
- Plus généralement, le Dera continuera de contribuer activement à l'éclairage des effets de la crise sanitaire sur le marché du travail en s'attachant à décrire la nouvelle situation « post-crise »

- un « L'essentiel sur... les salaires », est prévu en 2022 pour renforcer la lisibilité du système de production sur les indicateurs de salaires sous forme de panorama (principales questions, principaux chiffres, rond-point vers les publications sur le site de l'Insee ; il accompagnera l'outil interactif de « datavisualisation » sur les salaires, qui est proposé en ligne depuis 2021 et qui sera enrichi en 2022, permettant à la fois d'élargir l'offre de données mises en ligne sur cette thématique et d'améliorer leur accessibilité (<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/>)

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Aucun projet utilisant le CSNS.

A noter toutefois :

Le projet de renouveler l'appariement entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffrages à partir de l'appariement équivalent sur le millésime 2012, tel que décrit dans le Document de travail de C. Picart. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4234657>.

Le projet également d'actualiser l'appariement entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi sur les années 2018-2022 (publication envisagée en 2023). L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un document de travail : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182193>.

Pôle Emploi

0. Orientations pour 2022

En lien avec les orientations définies dans la convention tripartite Etat/Unédic/Pôle emploi 2020-2022, des enquêtes seront menées auprès des bénéficiaires des services déployés ou expérimentés (demandeurs d'emploi et entreprises) afin d'éclairer les décideurs et administrateurs sur leurs effets et conditions de mise en œuvre dans le cadre du programme d'évaluation qui a été adopté par le conseil d'administration de Pôle emploi.

Différentes enquêtes régulières seront réalisées de manière à assurer la continuité des productions statistiques utiles à Pôle emploi et ses tutelles.

Enfin, l'activité sera marquée par la production de statistiques nouvelles relatives au retour à l'emploi durable calculées à partir de la DSN.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'utilisation des variables issues de la DSN permettra de publier un indicateur de retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi. Les travaux se poursuivront autour de la DSN afin de mieux connaître les caractéristiques de l'emploi retrouvé, notamment de métier retrouvé au regard du métier recherché.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les indicateurs d'éclairage des sources des tensions seront complétés par un indicateur relatif au niveau des salaires (en collaboration avec la Dares). Des travaux viseront à décliner les résultats de l'enquête sur les besoins en main d'œuvre par branche professionnelle.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Un nouveau site proposera à l'échelle territoriale (jusqu'aux mailles bassin d'emploi et EPCI) de nombreux indicateurs permettant d'analyser le marché du travail. Ce site, destiné prioritairement aux décideurs locaux, permettra d'appuyer les diagnostics sur la situation locale de l'emploi et d'éclairer les décisions de politique publique.

Urssaf Caisse Nationale

0. Orientations pour 2022

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) est la caisse nationale des Urssaf. Depuis janvier 2021, l'Acos se nomme « Urssaf Caisse nationale ». Moteur de notre système collectif de protection sociale, elle pilote et anime son réseau pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement des près de 10 millions de cotisants. Elle assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général. En 2020, l'Urssaf a encaissé 519 milliards d'euros. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf Caisse nationale dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. A partir des bordereaux récapitulatifs de cotisations et maintenant des déclarations sociales nominatives, elle produit des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général. Ces mêmes sources, qui comprennent de nombreuses informations sur les assiettes de cotisations et contributions, permettent également de mesurer la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. L'Urssaf Caisse nationale produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Elle a mobilisé enfin les DADS à des fins d'évaluation, notamment par micro-simulation. Les DADS sont également exploitées pour compléter les analyses structurelles sur le champ des entreprises suivies par les Urssaf. Elles sont désormais remplacées par la mobilisation de la donnée individuelle de la DSN. L'intégration du RSI au régime général début 2020 a permis d'améliorer le suivi des travailleurs indépendants avec la réalisation de nouveaux travaux (notamment la publication de bilans sur cette catégorie de travailleurs). Par ailleurs, dans ce contexte d'intégration des missions du RSI, depuis janvier 2020, une fonction d'observatoire statistique des travailleurs indépendants a été mise en place au sein de la Direction des statistiques, des études et de la prévision (Disep), s'appuyant également sur les ressources des branches retraite et maladie. Cet observatoire a vocation à assurer une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle, et de faciliter le suivi de l'évolution de la couverture qui leur est offerte. Les travaux de l'observatoire sont notamment destinés au Conseil pour la protection sociale des travailleurs indépendants (mis en place en 2019), ainsi qu'aux caisses de sécurité sociale gérant la protection sociale des travailleurs indépendants, aux directions ministérielles et aux fédérations professionnelles.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique depuis respectivement 2011 et 2013 ; cette labellisation a été renouvelée pour 2 ans en 2016, puis pour 5 ans en 2020, avec une extension à un niveau plus fin (secteur Nace38, département*Nace17 et zone d'emploi). La série nationale d'embauches a été labellisée en 2013 pour une durée de 5 ans, labellisation qui a été renouvelée pour 5 ans en 2020. Pendant la période couverte par la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 l'Acos a poursuivi et accru sa collaboration avec l'Insee, notamment avec l'objectif de réduire les redondances de productions. Ainsi, sur les volets production et diffusion, ces travaux avec l'Insee ont permis la convergence des productions d'emploi salarié trimestriel (effective depuis juin 2017 avec la publication conjointe Acoss/Dares/Insee des estimations trimestrielles d'emploi au niveau national). Cette COG prévoyait aussi l'intégration de nouvelles données de la déclaration sociale nominative (DSN) dans les statistiques de la branche recouvrement et une meilleure valorisation des données. En lien avec cet objectif, des travaux importants de refonte des séries d'effectifs exploitant les données individuelles de la DSN ont été menés à partir de fin 2020. Ils ont débouché en juin 2021 sur la production de nouvelles séries d'effectifs issues à 100 % des données individuelles de la DSN.

Le programme de travail de 2022 poursuit les analyses sur les différentes catégories de cotisants gérées par les URSSAF. Concernant les **entreprises employeuses**, les travaux d'exploitation des données individuelles de la DSN se poursuivront pour mobiliser différents critères individuels (type de contrats, sexe, âge ...), permettant d'enrichir les analyses conjoncturelles d'assiettes du recouvrement et d'effectifs, ces sujets faisant l'objet d'échanges avec l'Insee. Sur les travailleurs indépendants (TI classiques et AE), l'objectif est de poursuivre les travaux sur cette population (démographie, revenus) pour produire une série trimestrielle à des fins d'analyse conjoncturelle, toujours en lien avec l'Insee. L'ensemble de ces travaux permettront d'enrichir le site open data de l'Urssaf (open.urssaf.fr) avec de nouveaux jeux de données. Comme chaque année désormais, l'Urssaf Caisse nationale mettra à jour

ses estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales, dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le HCFiPS. Enfin, les transferts du recouvrement (apprentissage en 2022, formation professionnelle, AGIRC ARCO en 2023...), vont conduire la branche à mobiliser davantage de nouvelles données (convention collective ou assiettes concernées). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la DSN.

2. Travaux nouveaux pour 2022

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an.

Le programme de travail 2022 prévoit une enquête sur les indépendants salariés, pour mieux comprendre le recours à ce statut.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2022

Les analyses démographiques et de revenu seront étendues aux **artistes auteurs**. Sur le champ des **salariés des particuliers employeurs**, la contemporanéité du crédit d'impôt pour les employeurs et l'ajout de l'activité du salarié dans les données permettra de renforcer les analyses sur cette catégorie.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2022

Les séries d'effectifs salariés seront publiées sur une base mensuelle.

- Etude sur les dirigeants non-salariés (mandataires sociaux) dans le cadre des travaux de l'observatoire statistique des travailleurs indépendants.
- Suivi conjoncturel des travailleurs indépendants, de leur activité et de leur protection sociale (observatoire TI)
- De nouveaux jeux de données enrichiront le site open.urssaf, notamment sur les exonérations de cotisations sociales, les travailleurs indépendants, ainsi que les effectifs salariés et les salaires dans le privé.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2022.

- Des travaux d'élaboration de séries d'apprentis seront menés en collaboration avec l'Insee
- Des indicateurs d'emploi et de salaire seront produits sur des critères spécifiques (type de contrat, âge, sexe ...)

3. Aspects particuliers du programme 2022

3.1 Aspects territoires

Toutes les données diffusées par la branche du recouvrement sont à maille géographique au moins régionale. Une maille plus fine (département, zone d'emploi, EPCI, commune) est aussi possible, selon les séries.

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

Avis 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

Avis 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

Avis 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

Avis 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

Avis 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

Avis 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

Avis 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Avis 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Démographie et questions sociales

Observation de populations spécifiques

Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Avis 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

Avis 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Précarités et inégalités sociales

Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

Avis 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Développement du système d'information

Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Observation des parcours

Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

Avis 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Observer les déséquilibres sur le marché du travail

Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

Sujets émergents

Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Systeme d'information

Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Observation d'une économie mondialisée

Avis 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

Avis 2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

Avis 3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

Organisation et stratégies des entreprises

Avis 4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

Avis 5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

Avis 6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

La transformation numérique de l'économie

Avis 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

Avis 8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

Les structures productives face au défi du développement durable

Avis 9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

Avis 10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

Avis 11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

Commission Environnement et développement durable

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

Avis 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

La mesure des systèmes géophysiques

Avis 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

Avis 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Les impacts sur la société humaine

Avis 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Avis 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux

pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

L'économie circulaire

Avis 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

Avis 10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

Avis 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

**Processus de sortie de la délinquance*

Services publics

Avis 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Système financier et financement de l'économie

Système financier

Avis 1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

Avis 3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (shadow banking)

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

Financement de l'économie

Avis 4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

Avis 5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

Avis 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

Dans la suite des groupes de travail

Avis 7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

Avis 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

Avis 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

Avis 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

Avis 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

Avis 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

Avis 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

Avis 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

Avis 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données

se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Avis 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

Avis 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

Commission Évaluation du recensement de la population

Avis 1. Consolider le partenariat Insee - Communes

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif RORCAL permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

Avis 2. Développer les actions de communication

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

Avis 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

Avis 4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

Avis 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

Avis 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.